



## **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-43**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉ ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET DE MODIFIER, D'ABROGER ET D'ADOPTER DIVERSES DISPOSITIONS NORMATIVES.**

---

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 29 septembre 2022 (DA228986031).

Le règlement CA28 0023-43 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier adjoint le 5 octobre 2022. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Il peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

**Fait à Montréal, le 7 octobre 2022.**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza